

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction du développement, de l'environnement
Et des territoires

Affaire suivie par Jean-Michel Mesplié
Tél : 04.68.11.06.20
Port : 06.40.79.68.28
jean-michel.mesplie@aude.fr

Carcassonne le 21 mars 2019

Le Président du Conseil départemental

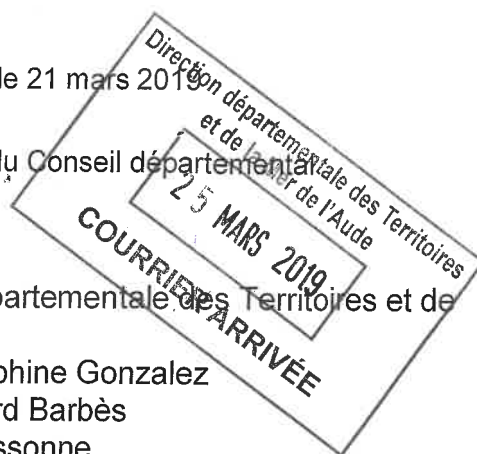
à

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Madame Delphine Gonzalez

105, boulevard Barbès

11000 Carcassonne



Objet : Projet de centrale photovoltaïque situé lieu-dit Malvésii/Pech Redondel à Narbonne

Madame,

Vous avez bien voulu saisir, pour demande d'avis, les services du Département de l'Aude au sujet du projet d'un projet de centrale photovoltaïque situé sur la commune de Narbonne, lieu-dit Malvésii / Pech Redondel.

Après étude du projet, nous pouvons vous apporter les renseignements suivants :

S'agissant de l'emprunt de la RD 169 pour l'acheminement des convois, outre les demandes réglementaires à formuler auprès de la préfecture s'agissant du transport de convois exceptionnels, le concepteur aura à prendre contact avec la Division territoriale de la Narbonnaise pour concertation préalable à propos du calendrier de passage des convois et des accès au site projeté depuis la RD 169.

Les deux accès mentionnés sont existants et géométriquement déjà adaptés à cette activité. Néanmoins, il sera nécessaire de demander la régularisation de la permission d'accès pour chacun d'entre eux.

Par ailleurs, compte tenu du fait que certaines installations projetées seront positionnées le long de la RD 169, celles-ci ne devront en aucun cas apporter de gênes aux usagers de la RD 169 pouvant altérer directement ou indirectement la sécurité routière sur cet axe

La RD étant située en contre bas des parcelles concernées par l'implantation des panneaux photovoltaïques, les panneaux photovoltaïques proches seront par conséquent peu visibles depuis la chaussée.

Il ne devrait donc pas y avoir de risque d'effet de surprise ni d'éblouissement pour les usagers de la route. L'aménageur aura donc à fournir ces garanties auprès du Département de l'Aude.

Enfin, concernant l'alignement, un grillage entoure actuellement le site en limite du domaine public routier départemental. Son implantation ne sera pas modifiée par le projet. L'établissement d'un alignement n'est donc pas nécessaire.

Le projet ne concerne aucun espace naturel sensible géré par le Département de l'Aude.

Le Département de l'Aude s'est doté d'une stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables visant à atteindre 61% d'autonomie énergétique renouvelable en 2030 et tendre vers la couverture totale des besoins énergétiques par des énergies renouvelables en 2050. L'objectif est aussi réduire la consommation énergétique de 20% d'ici 2030.

Cette stratégie préconise une approche territoriale des projets d'énergie renouvelable afin de générer des retombées économiques locales, autres que les retombées fiscales réglementaires associées aux projets de production énergétique renouvelable.

Les ambitions de développement du solaire photovoltaïque au sol dans le département sont d'atteindre 380 GWh de production à l'horizon 2030 (115 actuellement). S'il se réalise, votre projet contribuera à 6 % de la réalisation de cet objectif.

Le projet se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, qui a été identifiée dans la stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables comme territoire favorable à l'installation de production solaires photovoltaïques et thermiques prioritairement sur le bâti.

L'implantation de la centrale photovoltaïque sur un terrain ne pouvant accueillir d'autres installations ou activités est cohérent.

La stratégie départementale incite à l'ouverture du capital des projets au financement participatif et à celui des collectivités. Le chapitre de l'étude d'impact consacré aux retombées économiques ne fait état d'aucune démarche, ni aucune incitation à la participation citoyenne ou des collectivités au capital du projet, ni à sa gouvernance. A ce titre, il ne répond pas aux préconisations faites dans la stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La directrice de la DDET



Catherine Luciani